Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213502552-20251202-2025_33CM3-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux décembre deux mille vingt-cinq à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire.
Date de la convocation : 25/11/2025 adressée par messagerie électronique.
Et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 25/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents :15 ; Votants : 15
Conseillers présents : Yves RUELLAN , Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, ,Armel DENIS , Sébastien SALIOU, Sophie BARILLE , Fabien ALIX, Stéphane PRULHIÈRE, Yannick DANIEL, Patricia CARET, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET
Secrétaire : Brigitte NICOLAS

Ordre du jour :

- APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF CONSTRUCTION LOGEMENTS ET CELLULES MÉDICALES RUE DU BAS CHAMP ;
- CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC AVEC AUTO PREMIUM 35 ;
- CESSION D'UNE PARCELLE AGRICOLE ;
- RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE AVEC LA SACPA ;
- SUBVENTION AU CCAS POUR VERSEMENT PRIMES CENTRE-AÉRÉ & MUSIQUE-ARTS PLASTIQUES ;
- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE SANTÉ : CHOIX DE LA LABELLISATION
- DÉLÉGATIONS DU MAIRE ;
- DIVERS.

N° 32-2025- APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF POUR LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS ET DES CELLULES MÉDICALES RUE DU BAS CHAMP

Madame le maire informe les membres du conseil que :

- Le permis déposé en juillet 2025 pour la construction des 9 logements et des 4 cellules médicales vient d'être accordé.
- L'enveloppe prévisionnelle de travaux de construction des 4 cellules médicales et des aménagements extérieurs (part communale) est estimée au stade APD (Avant-Projet Définitif), à 355 400€ HT.
- Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit le démarrage des travaux en septembre 2026 (après la phase d'appel d'offre) et une livraison pour mars 2028.

Elle précise que le financement de ce projet se fera en partie en autofinancement (étalé sur plusieurs exercices), que des financements extérieurs ont déjà été sollicitées, que d'autres le seront prochainement et que le recours à l'emprunt pourrait également être nécessaire.

Concernant les financements extérieurs :

- Une demande d'aide pour combler 50 % du déficit foncier (soit à ce jour 91 612.75 €) a déjà été demandée et validée par Saint-Malo-Agglomération.
- Un fonds de concours de 50 000 € va également être demandé à Saint-Malo Agglomération.
- D'autre demandes de financement vont être déposées auprès des services de l'État pour solliciter les subventions et dotations DETR/ DSIL (sous réserve d'éligibilité du projet).

Monsieur RUELLAN, premier adjoint présente ensuite aux conseillers les plans arrêtés du projet, la notice de l'avant-projet définitif et l'estimation prévisionnelle des travaux poste par poste.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213502552-20251202-2025_33CM3-DE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER l'avant-projet définitif à 355 400 € HT ;
- D'AUTORISER le lancement de la consultation des entreprises ;
- D'AUTORISER le maire à solliciter le fonds de concours de 50 000 € auprès de Saint-Malo Agglomération et à signer la convention d'attribution correspondante ;
- D'AUTORISER le maire à solliciter les subventions et dotations de l'État (DETR/ DSIL) ;
- D'AUTORISER à solliciter, si besoin, les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX

MAIRIE DE ST-BENOÎT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine)